
Les Japonais ont quand même fait quelques progrès à cette occasion, comme le montre le paragraphe neuf de la déclaration commune :

«L'Union des républiques socialistes soviétiques et le Japon acceptent de poursuivre, après avoir rétabli des relations diplomatiques normales entre eux, les négociations devant mener à la conclusion d'un traité de paix. À cet égard, l'Union des républiques socialistes soviétiques, désirant répondre aux désirs du Japon et prenant en considération les intérêts de l'État japonais, consentent à transférer au Japon les îles Habomai et l'île de Shikotan. Le transfert véritable de ces îles au Japon aura lieu après la signature d'un traité de paix.»

Cette résolution n'a pas duré longtemps. En 1961, le renouvellement du traité de coopération et de sécurité mutuelle entre le Japon et les États-Unis a amené Moscou à mettre une condition à son engagement en déclarant que les îles Habomai et Shikotan seraient transférées seulement après le retrait de toutes les troupes étrangères du Japon et la signature d'un traité de paix entre le Japon et l'Union soviétique. En réponse, les Japonais ont dû faire ressortir qu'en tant que modification unilatérale d'une déclaration commune, la décision de Moscou était sans valeur et ne liait ni l'une ni l'autre des parties.¹⁰ En dépit de cette réfutation, Tokyo a tenté à maintes reprises par la suite d'interpréter la déclaration soviétique de manière à y voir au moins la possibilité que Moscou puisse être disposé à négocier le retour des îles faisant l'objet du désaccord.

En mai 1969, dans un effort pour mieux coordonner l'approche à adopter, la Diète a établi une association chargée du problème des territoires du Nord¹¹ afin d'effectuer des recherches, de diffuser l'information et d'aider les anciens détenteurs de droits de pêche dans les eaux des territoires contestés. En nommant des membres de tous les partis politiques au sein du conseil d'administration de l'Association, le gouvernement en est arrivé à un consensus sur la manière de procéder.¹²

Le différend a pris plus d'importance en 1970 lorsque l'URSS décida de créer une zone de pêche de 200 milles, incluant les territoires du Nord, à l'intérieur de laquelle elle disposait de droits de pêche exclusifs.¹³ Tokyo faisant l'objet de fortes pressions pour qu'un accord sur les contingents de pêche soit conclu aussitôt que possible afin de sauver au moins une partie des prises saisonnières, les Soviétiques ont voulu formuler l'accord proposé de manière à ce qu'il constitue pour le Japon une acceptation des revendications soviétiques. Après de longues négociations, les deux parties se sont entendues sur un libellé qui stipulait qu'aucune des dispositions de l'accord ne pouvait être interprétée de manière à affaiblir la position ou à modifier les vues de l'un ou l'autre des gouvernements sur divers problèmes relatifs aux relations bilatérales.